

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1756

Report de la programmation 2015 de la Fête des Lumières - Subventions

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1756 - REPORT DE LA PROGRAMMATION 2015 DE LA FETE DES LUMIERES - SUBVENTIONS (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lors du Conseil municipal du 28 septembre 2015, une première partie de la programmation dans les arrondissements de la Fête des lumières 2015 et l'attribution des subventions consécutives ont été approuvées.

Par délibération n° 2015/1663 du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a pris acte du report de la Fête des Lumières 2015, du 8 au 11 décembre 2016, à la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015 et de l'adoption par le Parlement de la prorogation de l'état d'urgence de trois mois à compter du 26 novembre 2015.

Dans un objectif de cohérence avec le report de la Fête des Lumières, la délibération soumettant la seconde partie de la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2015 avait été conservatoirement retirée de l'ordre du jour de la séance du 23 novembre 2015.

Cependant, l'ensemble des associations ou concepteurs ont d'ores et déjà engagé des frais sur la production de leurs projets lumière, qui seront présentés au public lors de l'édition 2016 de la Fête des Lumières.

Afin de pouvoir leur permettre de finaliser leur projet 2016, et de ne pas les mettre financièrement en difficultés compte tenu du report de l'édition 2015, je vous propose aujourd'hui d'adopter, pour chacune des associations concernées, une convention pluriannuelle de fonctionnement 2015 et 2016, présentant chaque projet.

Une convention d'application fixant le montant de la subvention 2016 sera présentée au Conseil municipal en cours d'année prochaine, lors de la finalisation des projets.

Veillez trouver le tableau récapitulatif ci-dessous :

Organisateur	Projet	Lieu(x)	Budget prévisionnel de la manifestation	Montant de la subvention affectée 2015
1^{er} arrondissement				
PARADOXA	<p>We are the Band des étudiants de la faculté d’Aalborg (Copenhague)</p> <p>Avec We are the Band, la Place Colbert se transforme en véritable concert interactif lumineux et sonore. Sur scène, quatre instruments de musique : le public a le pouvoir d’influencer l’installation, encourager l’orchestre en frappant des mains et transformer son énergie en lumière.</p>	Place Colbert	28 000 €	2 070 €
2^e arrondissement				
Association Cor Quo Vado	<p>Visages d’Orient, lumières d’Ainay d’Agnès Winter</p> <p>Sur la façade de la basilique d’Ainay, une projection des visages et des paysages d’Irak et d’Orient en soutien aux diverses minorités réfugiées dans ces pays.</p>	Abbaye d’Ainay	35 899,86 €	600 €
4^e arrondissement				
M.U.R 69	<p>Urban Art Light</p> <p>Des artistes issus de l’univers des arts urbains proposeront une mise en lumière de la façade du bâtiment ICF situé place des tapis. Sur le principe du cadavre esquis, plusieurs œuvres éphémères collaboratives seront réalisées et projetées afin de surprendre et émerveiller le public et les riverains.</p>	Place des Tapis	5 000 €	3 042 €
7^e arrondissement				
NUMBER 8	<p>JurassicSpark De Romain Lardanchet – MRZL – Jean-Charles Daclin</p> <p>Gustave est un stégosaure d’acier grandeur nature, couvert d’un habit de lumière mouvant composé de leds et de projecteurs qui s’éclairent et s’éteignent selon une chorégraphie onirique et étincelante renvoyant à l’atmosphère d’une ère à la fois jurassique et industrielle.</p>	Place Raspail (Nord)	6 570 €	1 412 €

Organisateur	Projet	Lieu(x)	Budget prévisionnel de la manifestation	Montant de la subvention affectée 2015
Collectif la Cohorte	<p>Photocolor</p> <p>Une cabine de photomaton pas comme les autres a été installée sur la place Mazagran. On y entre, on s’y installe et le processus peut commencer. Quel est votre couleur ? Sous forme de test psychologique, la cabine détermine la couleur liée à votre caractère et prend une photo de vous...haute en couleur !</p>	Place Mazagran	3 750 €	1 440.44 €
RDV Collectif	<p>KONTAKT</p> <p>Au cœur d'un parcours dans la cour de l'espace Berthelot, venez découvrir une architecture orchestre mêlant son, lumière et mouvement. KONTAKT est une installation vivante aux multiples facettes. Immergez-vous dans des ambiances tantôt douces ou inquiétantes. Pénétrez dans l'installation pour intervenir sur la composition et apprivoiser cette créature à l'humeur changeante.</p>	Cours de l'Espace Berthelot	8 500 €	6 437.17 €
9° arrondissement				
Archi'Graph'	<p>Mise en lumière de la Place Ferber par les étudiants de l'Ecole Presqu'île</p> <p>Les étudiants en arts appliqués de l'école Presqu'île située à Vaise proposent pour la première année une mise en lumière de la place Ferber.</p>	Place Ferber	1 500 €	920.76 €

De plus, les illuminations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon prend en compte les demandes des associations désireuses de participer aux manifestations de fin d'année et apporte, comme habituellement, son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

Dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de dynamisation des quartiers, ces opérations participent pleinement au rayonnement international de la Ville.

La mise en lumière des rues a débuté le 20 novembre 2015.

Je vous propose de proroger, à titre exceptionnel, la date d'extinction initialement fixée au 3 janvier 2016 au 10 janvier 2016 inclus.

Vu la délibération n° 2015/1663 du 23 novembre 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

DELIBERE

1. La programmation 2015 de la Fête des Lumières dans les arrondissements, reportée à l'édition 2016, figurant dans le tableau ci-dessus, et l'attribution consécutive de subventions, sont approuvées.

2. Les modèles types de conventions pluriannuelles de fonctionnement 2015 et 2016 sont approuvés.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. Les dépenses 2015 correspondantes, soit 15 922,37 €, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2015, fonction 024, article 6574, ligne de crédit n° 61756, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL.

5. Le report de la date d'extinction des Illuminations de quartiers au 10 janvier 2016 est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN